



HAL
open science

Usages pervers des réseaux numériques : quand les journalistes et communicants s’emmêlent. Une analyse du processus paradoxal de reféodalisation du capitalisme contemporain à l’échelle planétaire

Bertrand Cabedoche

► To cite this version:

Bertrand Cabedoche. Usages pervers des réseaux numériques : quand les journalistes et communicants s’emmêlent. Une analyse du processus paradoxal de reféodalisation du capitalisme contemporain à l’échelle planétaire. Philippe Viallon, Yves Théorêt, Pierre Giguère (2020), La liberté d’expression à l’ère numérique. De l’infox à l’intelligence artificielle, Éditions de l’immatériel, p. 147-183, 2020, collection Écritures du monde. hal-04538683

HAL Id: hal-04538683

<https://hal.science/hal-04538683>

Submitted on 9 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

Usages pervers des réseaux numériques : quand journalistes et communicants s'emmêlent ! Une analyse du processus paradoxal de *reféodalisation* lié à l'évolution du capitalisme contemporain à l'échelle planétaire

Bertrand Cabedoche

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication, Gresec, Grenoble
Chaire Unesco *Communication internationale* de l'Université Grenoble-Alpes

Résumé

La marchandisation croissante des médias avait conduit Jürgen Habermas à parler en termes de « reféodalisation » de la sphère publique et à une substitution du principe d'intégration au principe de publicité par des groupes d'intérêt de plus en plus puissants. Depuis, l'auteur s'était corrigé : un pouvoir communicationnel peut aussi influencer le pouvoir administratif et s'opposer à la manipulation par les médias dominants.

Cependant, le concept de « reféodalisation » reste d'actualité, pour cette fois signifier la transformation sociale en cours, aboutissant à l'établissement de privilèges « néo-féodaux » pour les classes fortunées, tandis que les couches inférieures sont confrontées à l'exclusion et au retour au travail forcé, sur fond de « modernisation ». Ces situations paradoxales peuvent aussi expliquer que chez certains autres acteurs sociaux des catégories intermédiaires, la peur du déclassement - ressenti ou réel - ait justifié le développement de stratégies perverses, plus ou moins conscientes, d'élimination de la concurrence sur le marché du travail.

L'analyse est ici appliquée aux cas récents en France de harcèlement par tweets auxquels ont procédé des journalistes et communicants pour certains consacrés, plus ou moins organisés en meute autour de *La ligue du Lol*. Pendant plusieurs années en effet à partir de 2009, leurs cibles privilégiées ont été des confrères et surtout des consœurs, collègues pour certains déjà fragiles, mais aussi, concurrents pour d'autres plus solides, susceptibles de leur faire de l'ombre, soit à l'entrée dans la profession, soit pour des promotions à des responsabilités d'équipe, voire de direction de rédaction, dans un contexte général de fragilisation croissante des statuts au sein de la filière des industries culturelles. Significativement, la perspective explicative s'est cependant révélée absente dans les reconstitutions médiatiques de l'événement par la corporation, plongée malgré elle dans la position de l'arroseur arrosé.

Par ailleurs, la dynamique vicieuse a ainsi d'autant mieux fonctionné que les membres de la meute ont parfois profité de l'anonymat du numérique qu'en tant que fournisseur d'accès, *Twitter*, comme d'autres GAFAM, protégeait contre les injonctions pour la levée du secret de la correspondance émises par la puissance publique. Au nom de la liberté d'expression et du respect de l'espace privé pour les premiers, acteurs du journalisme numérique ! Au nom du libéralisme et de la seule régulation légitime par le marché, pour les seconds, groupes hyperpuissants d'un secteur de l'informatique se prévalant de plus en plus d'activités, rentables et concurrentielles, de fourniture de contenus.

MOTS-CLÉS : troll – harcèlement - reféodalisation – industries culturelles - financiarisation

Abstract

Perverted uses of digital networks: when journalists and communicators get entangled! An analysis of the paradoxical process of re-feudalization related to the evolution of contemporary capitalism worldwide

The increasing commercialization of media had led Jürgen Habermas to speak in terms of a "re-feudalisation" of the public sphere and a substitution of the principle of integration by the principle of publicity from increasingly powerful interest groups. Since then, the author corrected his analysis: a communicative power can also influence the administrative power and oppose mainstream media manipulation.

However, recent analyzes now take up the concept of "re-feudalization", this time, to signify the social transformation underway, leading to the establishment of "neo-feudal" privileges for the wealthy classes, while the lower social categories are confronted with exclusion and return to forced labor. These paradoxical situations also explain why, for certain other social actors in the intermediate categories, the fear of declassification - felt or real - justified the development of - more or less conscious - perverse strategies to eliminate competitors, for example women, in the labour market work.

In this chapter, the analysis is applied to the recent cases in France of tweeting harassment carried out by journalists and communicators, some of them consecrated as VIP, and all of them more or less organized in packs around *The ligue du Lol (Laughing Out Loud League)*. For several years since 2009, their favorite targets have been confreres and especially sisters, some of them already fragile, but others, potential stronger competitors likely to uptake them, either to the entry into the profession, either for promotions to team responsibilities, or even to editorial direction, in a general context of growing weakening of statutes within the cultural industries. Significantly, the explanatory perspective proved to be absent in the media reconstitutions of the event by the corporation, suddenly plunged unwillingly into the position of the sprayed sprinkler.

Moreover, the vicious dynamic particularly worked for the members of the pack, thanks to the feeling of impunity that *Twitter*, like other GAFAM (*Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft*), protected against the injunctions from public authorities to declassify the secrecy of correspondence. In the name of freedom of expression and respect of privacy for the first, as actors of digital journalism! In the name of liberalism and the one and alone legitimated market-based regulation, for the second, as hyperpuishing groups of the information technology sector taking advantage of more and more profitable and competitive investments, as contents providers.

KEYWORDS: *troll - harassment – re-feudalization - cultural industries*

Resumen

Los usos perversos de las redes digitales por parte de los profesionales de la información y la comunicación: ¿cuando los periodistas se enredan! Un análisis del proceso paradójico de reféodalización relacionado con la evolución del capitalismo contemporáneo a nivel mundial

Considerar el aumento de la comercialización de los medios de comunicación llevó Habermas a hablar en términos de "refeudalisation" de la esfera pública y de una sustitución del principio de la integración a el principio de publicidad por grupos de interés cada vez más potentes. Desde, el autor ha corrigió su análisis: un poder de comunicación también puede influir en el poder administrativo y oponerse a la manipulación por parte de los medios de comunicación.

Sin embargo, los recientes análisis ahora ocupan el concepto de "refeudalisation", esta vez lo que significa la transformación social en curso, que lleva a la creación de privilegios "neo-feudales" a las clases ricas, mientras que los estrados sociales inferiores se enfrentan exclusión y retorno al trabajo forzoso, en medio de « modernización ».

Estas situaciones paradójicas también pueden explicar que en algunos otros actores sociales de las categorías intermedias, el miedo al desmantelamiento - percibida o real - ha justificado el desarrollo de estrategias perversas, más o menos conscientes, de la eliminación de la competencia, por ejemplo de las mujeres, en el mercado del trabajo.

El análisis se aplica aquí a los casos recientes en Francia de tuiteo acoso, a lo que han acudido periodistas y comunicadores (para algunos VIP consagradas), más o menos organizados en cajetilla alrededor de la *Ligue du Lol*. Desde hace varios años en efecto a partir de 2009, sus objetivos favoritos han sido los cohermanos y especialmente las hermanas, algunas ya frágiles por una parte, pero otras también, competidores más fuertes que probablemente les hagan sombra, ya sea para el ingreso a la profesión, ya sea para ascensos a responsabilidades de equipo, o incluso a la dirección editorial, en un contexto general de debilitamiento creciente de los estatutos profesional dentro de las industrias culturales. Significativamente, la perspectiva explicativa estuvo ausente en las reconstituciones mediáticas del evento para toda la corporación, inmersa sumidas a su pesar en la posición del regador regado.

Por otro lado, la dinámica viciosa funcionó tanto más que los miembros de la jauría de lo digital que, como proveedor de acceso, *Twitter*, al igual que otros GAFAM (*Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft*), protegió contra las medidas cautelares para el levantamiento del secreto de correspondencia emitidas por las autoridades públicas. ¡En nombre de la libertad de expresión y del respeto al espacio privado para los primeros que son los actores del periodismo digital! ¡En nombre del liberalismo y de la única regulación legítima por el mercado, por los segundos que son los grupos extraordinariamente potentes del sector informático que se prevalen cada vez más de las actividades, rentables y competitivas, de proveedor de contenidos!

PALABRAS CLAVE: *troll – acoso en el terabajo – refeudalisación - industrias culturales - financiarización*

*« Les technologies de l'information ne doivent
ni être acceptées avec une naïveté grégaire,
ni être rejetées dans une opposition stérile.
Elles sont là ! »*

Les faits étaient tombés en ce début février 2019, avec la brutalité froide des mauvaises nouvelles sur les réseaux *twitter* et autres supports numérisés des lanceurs d'alerte, habituellement mobilisés dans les rédactions en France pour ensuite couvrir l'information en temps réel : le journal *Libération* a mis à pied deux de ses journalistes à titre conservatoire, mis en cause par des victimes de harcèlement moral par tweets interposés. Nonobstant la résonance liée à l'appartenance professionnelle des déviants à l'un des quotidiens de référence en France, qui plus est, issu des mouvances contestataires de l'après mai 68 et constituant ensuite la presse dite « *bien pensante* », l'affaire aurait pu être banalisée tant ces derniers temps, les actions de dénonciation des agissements criminels, voire simplement machistes à l'encontre des femmes, sont, malheureusement, foison ces derniers mois.

Certes, la mesure ne se voulait dans un premier temps qu'administrative, la mise à pied ne consacrant pas une sanction. Elle ne préjugait donc en rien d'une culpabilité quelconque. Pour autant, elle témoignait d'une prise en compte « très au sérieux » de l'affaire par la direction du quotidien. Car les révélations les jours suivants allaient ériger le fait divers au rang d'affaire médiatique et publique, dont les journalistes, habituellement friands, se seraient bien passés. Ainsi, bientôt l'ensemble du microcosme de l'information et de la communication parisien était désigné, et non plus seulement deux de ses représentants, *via* les agissements délictueux d'un club *La Ligue du LOL* dont ils étaient tous membres. Tous se retrouvaient ainsi dans la situation inconfortable de l'arroseur arrosé.

1. Une élection du fait-divers au rang d'affaire, significative

Les deux journalistes mis en cause avaient immédiatement présenté leurs excuses sur *Twitter*. Mais au-delà de l'émotion suscitée par le double aveu, la révélation du procédé imaginé, du support utilisé et des protagonistes impliqués dans l'infraction, en nombre comme en qualité, avait fonctionné comme preuve d'une dérive, pis d'une

déroute du journalisme dit « professionnel ». Toute la corporation s'était en effet sentie impliquée, quel que soit la nature du support de son expression, numérique compris à l'heure de la banalisation des blogs et tweets de journalistes et du développement des médias *pure players*.

On se souvient cependant qu'au démarrage du développement des réseaux sociaux au passage du troisième millénaire, quand les concurrences entre producteurs de l'information médiatisée s'étaient soudainement accrues, les journalistes de la presse classique sur support papier, synonyme de qualité professionnelle, avaient choisi une posture parfois hautaine vis-à-vis de ces usurpateurs amateurs, identifiés à leur expression sur support numérique (Salles, 2010). L'attitude méprisante, puis réservée des journalistes du journal *Le Monde* était significative du dédain de l'époque, contre ces « plumitifs du web 2.0 ». Pour ne pas risquer la confusion tandis que *Libération* avait titré son enquête : « *Blogs, tous journalistes ?* », ils s'étaient arrogé pour eux-mêmes et ce, de manière exclusive, la qualité de « professionnels », comme si le territoire était délimitable au point de consacrer une profession, ce que lui dénie la sociologie des professions en consacrant le journalisme du « flou » (Ruellan, 2007 et 2011). L'aristocratie du journalisme entendait rappeler la déontologie qui constituait toute la particularité et la noblesse du métier, exercé par des praticiens dont les techniques rigoureuses de collecte et de diffusion de l'information se distinguent précisément par l'éthique. Ils avaient de quoi tenir et de quoi riposter : l'ancêtre des journalistes professionnels est traditionnellement désigné comme étant Théophraste Renaudot, fondateur et animateur de *La Gazette*, et qui avait défini les règles de base de la déontologie.

1.1. Une préoccupation éthique remontant à l'origine du « journalisme professionnel »

La proposition de Renaudot, qui lui permit d'imposer *La Gazette* sur sa concurrence en tant que journal de référence, se voulait ouverte (« *Que tous ceux qui sont amoureux comme moi de la Vérité, en quelque climat du Monde qu'ils soient (...) m'adressent hardiment leurs nouvelles* »), mais aussi très exigeante.

Elle se distinguait par la qualité de ses informations visant à rectifier les rumeurs, *La Gazette* était ainsi vite devenue un journal d'informations politiques et sociales de qualité et de renommée internationale, justifiant que Renaudot soit cité comme le

créateur de la presse moderne, liée par définition à la vie de la nation. À partir des qualités de générosité sociale, de curiosité, de vivacité d'esprit de puissance de travail, et d'opiniâtreté de l'homme, la référence académique à l'auteur avait même justifié la constitution d'un prix littéraire français et d'un réseau mondial d'écoles de formation en journalisme convoquant, soit son nom, soit son prénom.

Ainsi ont été codifiés les principes de base de l'enquête et de l'écriture journalistiques. Un dispositif déontologique est venu compléter les règles de base du journalisme, telles qu'enseignées dans les écoles de formation à l'activité, qui dépasse l'écriture *stricto sensu* pour, cette fois, engager la responsabilité sociale du journaliste. L'article 2 de la *Charte des droits et devoirs du journaliste* de juillet 1918, révisée en janvier 1938, dispose ainsi que tout journaliste, digne de ce nom, prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes. Il tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles. Il n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle. Il ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures. Il tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières.

Pour autant, l'histoire de la déontologie réécrite par les représentants de la corporation est partielle et partielle : elle fait l'impasse sur l'allégeance au roi, qui réduisait l'écriture de Théophraste Renaudot à une « plume greffière ». Le contrôle pratiqué *a priori* avant publication des articles n'était pas que technique et déontologique : il était d'abord politique et consacrait un acte de censure très stricte, exercé directement par Louis XIII et Richelieu. Mais le répertoire généalogique des représentants de la corporation, gardiens vigilants de la déontologie, ne s'aventurent guère sur ce terrain.

La corporation ne se hasarde pas davantage sur le terrain du *protojournalisme*. Or, avant même l'invention de l'imprimerie par Gutenberg entre 1430 et 1440, des services réguliers de correspondance s'étaient organisés en Europe. Les ancêtres des journalistes sont donc d'abord ces *menantii* qui, dès le XIII^e siècle, colportaient les nouvelles à la main, dont ils faisaient d'ailleurs commerce, bravant les foudres des autorités papales (Pie V, Grégoire XII, Sixte-Quint). Les peines encourues n'étaient pas minces : les rigueurs romaines souhaitant qu'on leur coupât la main et qu'on leur arrachât la langue. Il est vrai : tous les moyens étaient bons pour alimenter

les ragots et autres colportages d'information vite glanées, mais rentables. On avait déjà découvert que l'information pouvait constituer un moyen de pression, de disqualification, voire de chantage. L'apparition des premiers imprimés périodiques, au milieu du XV^e siècle n'avait pas compromis l'activité, dont l'une des bonnes pratiques était d'écouter aux portes et « d'être là au bon moment » pour dévoiler la Vérité (Voyenne, 1959). À la Renaissance, les gazetiers arrachaient ainsi anecdotes et commérages.

Ce sont ces pratiques que Renaudot avait proposé de rejeter. Et à la fin du XVII^e siècle, des revues s'étaient ajoutées aux journaux. Elles se voulaient ainsi didactiques et s'adressaient d'abord au cercle des profanes cultivés. L'analyse critique s'était bientôt présentée par le biais de l'article de fond, sur le terrain de la vérité savante (Habermas, 2006, p. 35). Et c'est sur ce terrain que Jürgen Habermas avait dégagé le principe de *Publicité* qui, éthiquement, ouvrait au contrôle que le public bourgeois avait alors opposé au pouvoir. L'*espace public* était né, œuvrant à mettre un terme à la pratique du secret, propre à tout État absolu et à soumettre l'autorité publique au tribunal de la critique rationnelle.

Il ne faut cependant pas oublier que ce glissement du XIX^e au XX^e siècle, rapidement baptisé « âge d'or » du journalisme », correspondait aussi à un contexte particulier. Celui du passage de la presse artisanale à une véritable industrialisation de la production de l'information avec l'amélioration des techniques d'impression (Balle, 1990, p. 89).

Ainsi, ces règles et pratiques « professionnelles », que certains persistent à n'examiner que sous le seul angle des vertus morales, doivent être mises en perspective avec les exigences plus pragmatiques qui les imposent, d'ordre cette fois économique, financier, voire idéologique.

1.2. Des exigences plus pragmatiques liées à l'industrialisation de la presse

Les sciences de l'information et de la communication se sont dès l'origine montrées insatisfaites vis-à-vis des seules analyses des contenus médiatiques comme des déclaratifs de leurs auteurs, même si l'analyse des modalités discursives (genres, rubriques, tons, registres...) des articles de presse peut offrir un intérêt. L'information

médiatisée est moins à prendre en tant que somme de contenus qu'en tant que modes de relation, schéma de communication productive entre les groupes et les forces sociales, construit social révélateur d'un type de rapports de force entre différents acteurs sociaux (De la Haye, 1985).

Ainsi, si l'on se replace dans le contexte de l'élaboration des règles (techniques d'enquête et de rédaction), certaines d'entre elles s'avèrent ne pas répondre uniquement qu'à des impératifs déontologiques. Par exemple, la règle de la *pyramide inversée* est souvent présentée comme relevant de l'attention scrupuleuse du journaliste positiviste, attaché à faciliter la lisibilité immédiate et la compréhension des faits par son lecteur et à d'abord expurger son texte de tout commentaire et procès d'intention (Pélissier, 2005). Mais ces règles de présentation dès le chapô visaient aussi à prévenir le risque d'interruption lié à la transmission télégraphique, en respectant la règle dite des 5 W, à l'image du programme de recherche élaboré par Harold D. Lasswell. Ainsi, déjà, éthique et intérêt économique se rejoignaient, avec bonheur : lecteurs y gagnaient une facilité d'accès immédiat à l'information et éditeurs de presse des économies d'espace.

De la même façon, le mythe du rédacteur de presse gardien des valeurs ne puise pas uniquement sa force dans la figure symbolique du *journaliste-justicier*. La référence avait été portée en France par la III^e République (Lemieux, 2001), avant d'être survalorisée par le cinéma hollywoodien : le travail d'investigation des Bob Woodward et Carl Bernstein jusqu'à la destitution de Richard Nixon fonctionnait alors en symbole. De manière plus lointaine encore, ce journalisme s'était accaparé le modèle de vertu que l'École républicaine avait attribué au maître d'école. Un modèle dialectique s'est ainsi construit, que le positivisme contemporain travaille à renforcer : ainsi, directeur des études à Oxford, chercheur à Stanford et journaliste, Timothy Garton Ash avait établi une nette frontière entre d'un côté *la Littérature*, et de l'autre, *l'Histoire* et *le Journalisme* : celle qui sépare *la Vérité* et *le Mensonge*, *la fiction* et *la non-fiction*, l'objectivité de la subjectivité (Cabedoche, 2004).

La proposition a déjà provoqué un constructivisme dont les sciences de l'information et de la communication se sont approprié les questionnements. Ainsi, Bernard Delforce juge que les vérités dont se gargarise la corporation constituent d'abord un construit social (Delforce, 1996 ; Delforce, Noyer, 1999 ; Delforce, 2004). Le socio-linguiste Patrick Charaudeau considère le contenu journalistique non comme la

réalité mais comme le produit de toute une série de négociations entre acteurs, au carrefour desquels le journaliste officie (Charaudeau, 1997). Nous avons reconstitué cette lecture de la co-construction de l'information médiatique, à partir de l'auteur et des enseignements des sciences de l'information et de la communication.

Production		Environnement		Destination	
Lieu des conditions de production		Lieu des conditions de circulation		Lieu des conditions d'interprétation	
Instance de gestion	Instance de rédaction	Espace de partenariat	Espace d'acculturation	Construction des imaginaires	Construction des identités
Compétitivité, rang et état du marché ; modalités des organisations économique, financière, socio-professionnelle ; ratio entre industries de contenu et industries de la communication ; réseaux de distribution	Nature et format des supports ; organisation des rédactions, poids institutionnel ; management du projet global du groupe ; "ADN", déontologie, valeurs ; ligne éditoriale espace créatif ; <i>habitus</i> , formation, statut, pratiques des rédacteurs.	Environnement socio-culturel de production et de diffusion : statut public/privé, jeu des annonceurs, <i>community management</i> , réseaux de correspondance, <i>public journalism followers</i> et jeux de <i>coopétition</i> avec les réseaux sociaux	Jeux des acteurs et de l'État dans l'espace public ; <i>script invisible</i> , <i>circulation circulaire de l'information médiatisée</i> ; <i>doxa</i> et <i>glocalisation</i> ; instance de régulation, <i>transnationalisation des médias</i> , jeux des opérateurs des télécoms	Construction et circulation des imaginaires en termes de savoir (<i>effets d'authenticité</i>), de désir (<i>effets de captation</i>) et de pratiques (<i>jeux de réadaptation et de (dé)programmation</i>) liées à la cible, ou aux cibles choisies	Négociations, pressions, pratiques, attentes et ruses versatiles des publics en tant qu'instance consumériste et citoyenne ; santé du modèle de <i>media business</i> et performance des <i>marketors</i> et des <i>community managers</i>
Effets économiques imposés	Effets incitatifs visés	Effets socio-culturels possibles	Effets socio-politiques autorisés	Effets interactionnels supposés	Effets produits co-construits

Certes, la discipline ne se range pas toute entière derrière le constructivisme radical d'un Jean-Louis Lemoigne (Lemoigne, 2001). Gilles Gauthier estime même que la posture est inadaptée pour le journalisme, empêchant toute évaluation (Gauthier, 2005). Poussée à l'extrême en effet, la posture peut conduire à deux dérives. Posant que la connaissance ne relève pas d'une adéquation au *réel*, l'*anti-objectivisme cognitif* dissuade de l'évaluation de celle-ci *in situ*, comme hier le structuralisme althusserien ; appelant à une suspension définitive du jugement sur la réalité, le *scepticisme ontologique* conduit au cynisme comme ersatz d'analyse ou au relativisme culturel radical : tout se valant dans son inadéquation au réel, le *nihilisme cognitif* nivelle la barbarie ou la négation de l'Autre.

C'est de cette prévention que le journaliste se prévaut parfois pour se hisser jusqu'à une posture surplombante normative, sans plus de mise en débat de l'objectivité dont il se réclame. Mais celle-ci est revendiquée sans les protocoles d'évaluation

dont le chercheur se doit d'assortir l'exposé de ses conclusions (Cabedoche, 2004). Un *idéaltype* s'est ainsi institué, dont l'essence est d'abord libérale.

Ainsi, la règle qui disqualifie l'énonciation (« subjective ») du discours médiatique correspond aussi à l'évolution des organisations médiatiques à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle. Car c'est bien avec l'augmentation des titres d'une presse devenue industrielle, donc de la concurrence, que s'est imposée cette règle d'un journalisme sans parti-pris et, de ce fait, garde-fou de la démocratie et de la l'éducation des masses (Pélicier, 2005 et 2009). Derrière l'éthique, se profilait ainsi l'impératif, économique, de travailler à élargir son audience en observant l'opinion majoritaire et la « vérité des faits ». Parallèlement, l'objectivité scientifique impose au chercheur de ne pas réduire la connaissance à une simple addition des faits (Husserl, 1936) : assumer une posture théorique vise à accéder à la compréhension des mécanismes au-delà de l'écume médiatique inscrite dans le temps court (Bauthier, 2006). Un siècle plus tard, avec le développement du numérique qui précipitent l'essoufflement d'un modèle économique en crise pour les organisations de presse, les journalistes « professionnels » se voient ajouter des responsabilités de *community management* à leurs fiches de poste, comme un salarié d'une simple entreprise marchande (Galibert, 2014 ; Shimmin, 2017). Toujours le même souci de l'audience optimale, donc de la rentabilité économique (Cabedoche, 2016a). L'évolution était d'autant plus significative pour une corporation journalistique traditionnellement rebelle à ce type de démarches (Deslandes, 2008).

Pourtant, cette marchandisation croissante des médias avait déjà été perçue : Jürgen Habermas parlait de « reféodalisation » de la sphère publique à partir du constat de substitution du principe d'intégration au principe de publicité, par des groupes d'intérêt de plus en plus puissants (Habermas, 1962). Ainsi, le moteur de la Publicité manipulée n'était plus l'opinion publique, mais un consensus fabriqué, prêt à l'acclamation.

On sait que, plus tard, nuanciant son appréciation à partir de sa reconnaissance de la capacité critique du public et concédant la possibilité malgré tout d'un espace public, l'auteur avait corrigé la radicalité de l'analyse qui l'avait fait connaître dans les années soixante, estimant depuis avoir « *évalué de façon trop pessimiste la capacité de résistance, et surtout le potentiel critique d'un public de masse pluraliste et largement indifférencié* » (Habermas, 1992, p. 174). Un pouvoir communicationnel

peut aussi en effet influencer le pouvoir administratif et s'opposer à la manipulation par les médias dominants. Depuis, l'espace public se lit désormais fragmenté, élargi à toutes les classes et catégories sociales, même si elles n'y prennent pas part de façon identique et égalitaire (Habermas, 1992, p. 175). L'analyse est aujourd'hui classique en sciences de l'information et de la communication (Dalhgren, 2000 ; Miège, 2011 ; Cabedoche, 2016b).

Pour autant, les avertissements sont d'actualité, quand avec les années soixante-vingts, les théories de l'État avaient entériné une vision parcellaire d'un appareil culturel confiné dans son fonctionnement à la sphère idéologico-politique et permettait « *de faire l'impasse sur la dimension industrielle, voire commerciale de la production culturelle de masse* ». Sans pour autant accepter le basculement tout aussi partial de la réflexion et de la prospective dans la sphère de l'économie, ces précurseurs avaient déjà pris acte de la marchandisation croissante du secteur culturel et de l'imbrication de celui-ci dans le développement des technologies de l'information, jusqu'à projeter la culture au cœur même du dispositif industriel et politique (Mattelart, Mattelart et Delmas, 1984, pp. 51-52).

Le concept de *reféodalisation* retrouve actualité aujourd'hui pour cette fois signifier la transformation sociale en cours : d'un côté, des privilèges « néo-féodaux » pour les classes fortunées sur fond de modernisation ; de l'autre, les couches inférieures, confrontées à l'exclusion et au retour au travail forcé (Neckel, 2017) ; entre les deux, la peur du déclassement dans les catégories intermédiaires, ressenti (Goux, Maurin, 2012) ou réel (Chauvel, 2006). Cet inconfort justifierait le développement de stratégies d'élimination de la concurrence. Ainsi, le harcèlement des candidates à l'exercice, voire à la direction d'un journalisme économiquement bien fragilisé aujourd'hui, pourrait ainsi éclairer les dérives numériques de certains journalistes d'une nouvelle manière : celles d'un microcosme social économiquement aux abois, parallèlement imprégné du sentiment d'impunité attaché au statut de justicier qu'il s'est attribué, sans aucun mandat impératif¹.

Mais le chercheur curieux d'en tester l'hypothèse en s'aidant des métadiscours réprobateurs de la corporation médiatique pourrait bien en être pour ses frais.

2. Une posture des producteurs d'information médiatique entre indignation outragée et sauvegarde corporatiste

Les constructivistes ont toujours eu beau jeu à montrer que le travail réflexif des journalistes, même lorsqu'il se présente sous la forme de l'autocritique, se réduit souvent à seulement séparer le bon grain de l'ivraie. L'essentiel n'est pas remis en cause : la suffisance du « vrai » journaliste. Patrick Charaudeau en avait déjà fait le constat : à chaque dérive journalistique, quelle qu'elle soit, le réflexe de la corporation se limiter à distinguer les bonnes pratiques des mauvaises et à se désolidariser des dérivants, conduisant à un *non-pensé* qui prévient d'interpeller plus fondamentalement l'activité médiatique (Charaudeau, 1997).

Effectivement, notre propre revue de presse (médias généralistes) dans les semaines qui ont suivi l'éclatement du scandale révélé par la mise à pied des deux journalistes, rédacteur et pigiste à *Libération*, confirme cette contrition mesurée, alors même que la tempête s'élargissait à la corporation toute entière des professionnels parisiens de l'information et la communication.

2.1. Le constat horrifié d'une dérive collective au sein même du microcosme parisien de l'information et de la communication

Ils se regroupaient derrière l'appellation *La Ligue du LOL* (acronyme de *Laughing Out Loud*), groupe *Facebook* créé il y a une dizaine d'années par les deux journalistes incriminés. Leur activité de *twittos* s'était progressivement muée en pratiques récurrentes de harcèlement moral, contre des victimes nommément désignées. Identique dans l'ensemble des médias, la reconstitution historique du délit révélait une liste de journalistes que l'on semblait ne plus pouvoir refermer. Sans doute, la plupart des faits allégués aux membres de *La Ligue du Lol* ne pouvaient plus faire l'objet de poursuites devant les tribunaux, même si le délai de prescription avait été repoussé à six ans depuis mars 2017, la plupart ayant été commis avant 2013. Mais juridiquement, la lourdeur des sanctions prévues par le droit laissait deviner la gravité du délit : deux ans d'emprisonnement et de 30 000

euros d'amende, (trois ans de prison et 45 000 euros d'amende quand la victime est mineure ou vulnérable ou quand le dommage causé donne lieu à une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours), à partir de la reconnaissance du cyber-harcèlement par les tribunaux français avant le délai de prescription.

L'onde traumatique avait été certaine pour le microcosme parisien de l'information et de la communication, d'abord estomaqué d'avoir accueilli dans certaines de leurs rédactions pareille entreprise de malveillance collective.

Les commentateurs médiatiques s'étaient alors employés à décrypter, c'est-à-dire à se désolidariser et tenter de prévenir l'opprobre contre la corporation tout entière. À l'origine, découvre-t-on dans les analyses, un jeu, malsain, relevant d'une activité de *troll*, action intrusive d'internautes dans les débats pour le seul plaisir de les perturber en agitant la polémique. « *Juste pour rigoler et voir ce qui se passe* », sans chercher à harceler qui que ce soit. Puis un groupe *Facebook*, créé en 2009 : « *Un groupe privé comme il y en avait beaucoup à l'époque, dans lequel plein de twittos tenaient un véritable observatoire des trucs drôles de Twitter [...] C'était brillant, c'était bête. On se moquait des gens, principalement de certaines youtubeuses et consœurs* ». Bref, ce passe-temps douteux que les internautes désignent par l'expression « *net weenies* ». « *Dans cette affaire, il y a le côté 'boys club', avec la mise en scène d'un entre soi masculin qui rappelle celui des réseaux qui ont structuré pendant longtemps la société : le bordel, la caserne, les vestiaires, l'internat* ». Jusqu'à la dérive ! *La Ligue du Lol* aurait ainsi ensuite échappé à ses deux créateurs pour devenir « *un monstre* ». Car ce que les médias avaient dû finalement révéler, sans y avoir d'abord vraiment cru, c'est qu'au-delà de l'inconséquence potache des deux fondateurs, le club ainsi constitué comptait désormais un nombre significatif de ses membres, relevant de médias parisiens bien pensants, ayant à faire face à des dizaines d'accusations de harcèlement en ligne.

Le mécanisme se reconstituait, dans toute son horreur : les journalistes enquêteurs choisissant désormais l'investigation, comme à *Libération*, après avoir pratiqué l'*omerta*. Du côté des victimes, principalement femmes, journalistes ou bloggeuses féministes, le dénigrement systématique et coordonné subi de la fin des années 2000 au début des années 2010, avait pu constituer de véritables entraves au bon déroulement de leur carrière professionnelle, dans le monde de la communication et des médias parisiens, voire ruiner leur couple. Comme beaucoup, aucune des

victimes n'avait pu imaginer l'ampleur du phénomène, toutes finalement abasourdies par la quantité de consœurs ainsi visées par *La ligue du LOL* et par le pouvoir de nuisance de leurs bourreaux : « *C'étaient des gens qui avaient plus de 5000 followers sur les réseaux sociaux et donc, qui avaient un pouvoir de nuisance par tous les gens qu'ils rameutaient avec eux* ». Au début, les agressions s'étaient limitées à des injures, des insultes, des messages malveillants. Mais bientôt, l'emballement pervers avait pu ouvrir à la publicisation de photomontages livrant la tête de la victime sur une image pornographique ; à la mise en visibilité sur le web des réactions compromettantes de la cible de canulars téléphoniques, par exemple en réponse à un pseudo entretien de recrutement ; au déclenchement de véritables *raids* numériques, constitutifs d'un lynchage par la communauté masquée des prédateurs, mais puni par la loi seulement depuis août 2018. Certaines des victimes journalistes s'étaient alors dites « *détruites psychologiquement* », multipliant les arrêts maladie, sombrant dans le *burn-out* et la dépression, jusqu'à choisir l'exil temporaire au Canada dans l'espoir d'y retrouver un retour au calme pour l'une d'entre elles : « *Ça a sapé ma confiance à tous les niveaux* ». D'autres disaient avoir même pensé à se suicider : « *Quand on nous dit qu'on n'a pas le droit d'exister virtuellement, on se dit qu'on n'a pas le droit d'exister dans la vraie vie* ». Toutes reconnaissaient : « *Sept, huit ans après, ça fait toujours trop mal* ».

Circonstance aggravante, alors qu'ils étaient prescrits, les faits se révélaient aussi avoir été accomplis dans le cadre de l'emploi et non plus seulement de la vie privée. La sanction aurait alors pu conduire au licenciement pour faute grave, avec l'option de poursuite du salarié pour atteinte aux bonnes mœurs si l'employeur prouvait qu'il n'était pas averti au moment des faits et n'avait pas alors péché par laxisme.

Précisément avant son surgissement plusieurs années après les faits, la loi du silence avait jusque là gagné tout le monde, victimes comprises, comme l'avait ensuite reconnu une des journalistes harcelées de *Slate.fr* : « *Pourquoi n'avons-nous pas parlé pendant toutes ces années ? Parce que ces gens-là [membres de La ligue du LOL, encore désignés comme *loleurs*] avaient des postes importants, étaient amis avec des rédacteurs en chef influents ou des personnes à des postes de direction* ». Avocats et policiers dissuadaient même alors de porter plainte : « *ça ne passera pas, à cause de la culture française* », tandis que les *lolers* eux-mêmes allaient dans le même sens : « *Ça ne sert à rien. Se faire troller, c'est la règle* ». Par ailleurs, comme

l'avait observé sur *FranceInfo* Clara Gonzales, membre de la *Force Juridique de la Fondation des Femmes*, une inversion de la culpabilité avait pu se développer chez certaines des victimes : « *S'ils s'en prennent à moi, c'est bien que je ne vais jamais m'en sortir dans le monde des médias* ». Enfin, l'anonymat derrière lequel s'étaient protégés certains de leurs tourmenteurs, comme les difficultés à rassembler les preuves et le manque de moyens accordés à l'institution judiciaire pour traiter efficacement les cyberviolences, n'avaient pas encouragé les dépôts de plainte. Les magistrats eux-mêmes reconnaissent leur difficulté à obtenir des informations, voire de réelles modérations de la part des sites, malgré les dénégations de *Facebook*, *Twitter* ou *Youtube*, par exemple, ou leur engagement à se réformer. Cela n'avait été finalement qu'à partir de la remontée directe de l'information auprès des directions des médias par une douzaine de femmes journalistes courageuses que l'affaire avait pu éclater, enfin ! « *Si ces gens n'avaient pas été aussi indécents, dans leur posture, la répétition de leurs tweets et commentaires, peut-être que je n'aurais pas parlé.* ». Certaines youtoubeuses, victimes de *La ligue du LOL*, y avait alors vu un signal, plus d'un an après le lancement de la campagne *#MeToo*, et s'étaient de ce fait enhardies à rendre publique leur mésaventure, attendant des sanctions pour dire « *qu'il n'y a plus d'impunité* ». La *Fondation des Femmes* avait accompagné la démarche, en lançant une collecte de fonds pour toutes ces victimes de cyberharcèlement.

Du côté des harceleurs relevant principalement du monde du journalisme, la pression avait été énorme, provoquée au sein même de la confrérie par les révélations croissantes de leurs agissements délinquants. Pour les collègues estomaqués, le désastre était total, aussi bien par le nombre de professionnels ainsi mis en cause (une trentaine) que par la qualité des membres présents ou passés de la Ligue litigieuse. Leur signature figurait ainsi en fin d'articles publiés par le site *Brain Magazine*, mais aussi dans le média *Usbek & Rica*, le support d'information en ligne *20 minutes*, le quotidien *Libération* et même le prestigieux magazine *Télérama*. Certains étaient collaborateurs occasionnels, par exemple pour *Le Grand Journal* de Canal+, d'autres parfois même encore étudiants - voire enseignant vacataire - dans l'une des quatorze écoles de formation au journalisme reconnues par la profession. Certains encore collaboraient à des studios de *post-cast*, comme *Nouvelles Écoutes* ; d'autres enfin figuraient dans l'ours de publications réputées, indice d'une implication de membres de rédactions en chef, parfois même fondateur, s'agissant

par exemple du magazine en ligne de la culture pornographique *Le Tag parfait*, mais aussi du magazine les *Inrocks* ou du site d'information *Slate*².

Les médias avaient alors entrepris de faire le tri, eux-mêmes, avant la fin des enquêtes judiciaires. Il apparaissait ainsi que certains des confrères impliqués, comme le journaliste de *Télérama*, n'étaient confondus que pour négligence, voire pour passivité, pour n'avoir pas été plus vigilants en intégrant la *Ligue du LOL*. D'autres, par exemple chroniqueur au *Nouvel Observateur*, avaient avoué avoir entretenu une centaine d'interactions avec des membres de *La Ligue* sans y avoir adhéré et laissé [derrière eux] « *une trainée de tweets qui interpellent* ».

Tous les comportements bientôt étalés dans les médias n'étaient pas aussi innocents, voire naïfs. Certains des journalistes « effrontés » se seraient dits « *tranquilles* », se vantant même d'avoir effacé toutes les preuves³. Certains autres se reconnaissaient coupables de n'avoir pas réagi, en découvrant les dérives portées par le club ; d'autres, enfin, avaient reconnu avoir participé directement aux opérations répétées constitutives de harcèlement, mais en se défaussant eux aussi de toute responsabilité collective : « *Mes conneries, je les assume. Celles des autres, non merci* ». Pourtant, comme l'avait expliqué une sociologue, « *la prise de risques, la performance et la posture à l'égard des femmes* » pouvaient avoir constitué le nouveau répertoire de valeurs contribuant à la construction de la masculinité dans un milieu journalistique fragilisé. Finalement, certains avaient accepté de s'expliquer avec une victime ; d'autres avaient présenté les excuses. En marge de l'affaire de *La Ligue du LOL*, un seul, dessinateur de presse populaire sur *Facebook*, avait assumé ses actes, avouant ne rien regretter de ses insultes à l'issue de sa condamnation par les tribunaux pour appel à cyberharcèlement à l'encontre d'une militante féministe.

La phase d'incrédulité puis de sidération passée au fur et à mesure des révélations, les employeurs, patrons des rédactions, avaient été sommés de s'expliquer publiquement. Leur réaction avait souvent été radicale. *Checknews*, le projet de vérification des faits de *Libération*, avait publié un article dès le 8 février sur le sujet. Dès que l'information avait été confirmée, il avait « *fallu réagir et vite* », comme l'avait ainsi justifié un Laurent Joffrin révolté, directeur de publication du quotidien, dans sa décision de suspension immédiate - « *à titre conservatoire* » - des deux journalistes de la rédaction impliqués dans *La Ligue du LOL*. La maison de production de podcasts *Qualiter* avait annoncé « *l'arrêt définitif et sans appel* » de son émission

Studio 404 dont l'un des chroniqueurs était membre du club malfaisant. Parallèlement, des médias, comme *L'Observateur*, *FranceInfo*, avaient ouvert leurs antennes et leurs colonnes aux témoignages des victimes, étudiantes en journalisme ou journalistes en poste, cyberharcélées.

Pour autant, le mal était fait. Quand *Libération* avait sorti son article, *"on s'est dit, avec des potes, que dans trois heures tout le monde aurait oublié"*. Mais l'accalmie (espérée ?) ne s'était pas produite. La parole des cibles de "La Ligue du LOL" s'était libérée, et plusieurs victimes racontaient désormais, publiquement et longuement, ce qu'elles avaient subi. *« Vous avez peut-être oublié, mais les personnes à qui vous avez fait du mal se souviennent »*.

Le retentissement était d'autant plus fort que l'affaire ne se limitait plus désormais aux seuls membres de *La Ligue du LOL*. On apprenait ainsi que sur la messagerie professionnelle *Slack* de la chaîne dédiée à la rédaction du *HuffPost.fr*, des propos sexistes, racistes et homophobes s'étaient immiscés progressivement et *crescendo*, même s'il ne s'agissait pas de harcèlement moral comme pour *La Ligue du LOL*. Une bonne quinzaine de journalistes masculins sur la quinzaine que compte le site Web avait ainsi rejoint la chaîne, lui configurant une tonalité de plus en plus violente et ciblée.

Le gouvernement s'était alors emparé de l'affaire, Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité entre les hommes et les femmes, avait ainsi déclaré tout son soutien et sa solidarité *« aux blogueuses et journalistes qui ont eu à subir le harcèlement sexiste de la #LigueDuLol »*. De son côté, le secrétaire d'État au Numérique Mounir Mahjoubi avait encouragé : *« Ces moqueries ont eu un impact dans le réel. Les victimes de cyberharcèlement doivent pouvoir s'exprimer, et eux, j'espère qu'ils ont honte »*. Les deux ministres avaient immédiatement proposé un plan d'action contre le harcèlement en ligne, visant à accélérer le retrait des contenus haineux qui circulent sur les plateformes et à responsabiliser celles-ci, expliquant qu'il fallait aussi *« aller à la base, commencer par l'éducation et la formation, ensuite faciliter la façon de signaler et de détecter ces contenus »*. Ces protestations officielles semblaient répondre directement aux appels à protection, par exemple celui d'un collectif indigné de 600 étudiant-e-s issus de 16 formations en journalisme, également

adressé aux rédactions¹.

L'ampleur était devenue telle que la corporation ne pouvait plus se contenter de réactions pincées. Sous la pression maintenant interne, certains journalistes pointés par l'affaire avaient proposé de démissionner ; d'autres s'étaient retirés d'eux-mêmes des responsabilités éditoriales qu'ils exerçaient jusque là ; d'autres encore avaient vu leur collaboration suspendue ; d'autres enfin avaient été mis à pied à titre conservatoire. Le balayage avait gagné le devant de la porte des écoles de journalisme. Jugées d'abord timides dans leur protestation « *pour ne pas perdre une convention de stage ou un partenariat avec une entreprise de presse* » selon certaines victimes, les écoles de formation au journalisme avaient fini à leur tour par réagir, à l'instar de l'École de Journalisme de Grenoble qui avait découvert qu'un groupe Facebook d'anciens, baptisé *Ultim-hate*, était resté actif, en pleine polémique sur *La ligue du LOL*. Plusieurs cibles, de préférence des femmes, condisciples, voire professeurs de ces jeunes délinquants, avaient aussi subi les contenus particulièrement salaces de leurs harceleurs.

Cette particularité du noviciat dans la profession chez les harceleurs renvoie à l'histoire du journalisme numérique. Effectivement, les pionniers à avoir fait entrer les réseaux sociaux dans les salles de rédaction classiques au début des années 2010 obéissaient à cette caractéristique de la jeunesse, tandis que leurs aînés les avaient d'abord tolérés avec force dubitation, particulièrement dans les médias de référence comme le quotidien *Le Monde* (Salles, 2010). Leur succès rapide en termes de *followers* avait fini par convaincre le milieu professionnel, en même temps qu'il les avaient propulsés, en termes d'influence : « *On était des caïds !* », qui avaient réussi à imposer leurs règles, comme le reconnaissait finalement l'un des fondateurs de *La Ligue du Lol*. Il est vrai, leur humour, alors parfois brillant, parfois potache, ironique comme auto-dénigrant, pouvait se réclamer de *l'esprit Canal*, comme de la tradition du mensuel satirique *Fluide Glacial*.

Jusqu'au dérapage, qui consistait à fustiger, compromettre, disqualifier, jusqu'à menacer de viol et de mort tout ce qui ne leur ressemblait pas, à commencer par les bloggeurs et autres influenceurs ne relevant pas de leur club et qui avaient le culot de leur disputer le territoire virtuel. Le réflexe clanique s'était particulièrement

¹ Celsa, CFJ, CFPJ, Cuej, EDJ Sciences Po, JCAM, JDG, JT, PJT, SJ Lille, IFP, IJBA, IPJ Paris-Dauphine, IUT de Cannes, IUT de Lannion, master de journalisme de Gennevilliers.

acharné contre les *youtoubeuses beauté* et les militantes féministes ou antiracistes, *a fortiori* publiant depuis la province.

Finalement convaincue du dérapage collectif, la corporation avait réagi selon le schéma classique, déjà identifié par Patrick Charaudeau il y avait plus de vingt ans : l'affaire de *La Ligue du LOL* n'était pas une dérive de journalistes mais de réseaux sociaux⁴. L'essentiel était sauvé, à savoir la probité intellectuelle et déontologique du « *vrai journalisme professionnel* ».

2.2. Une contrition empêtrée, réduite au rappel de la déontologie dans un environnement sociétal peu ouvert

« *Oui, ils ont le droit de rire, de se moquer dans un groupe privé. Rien n'est illégal, comme l'avait aussitôt analysé un journaliste. Mais jamais je ne les considérerai comme des confrères. Il me semble honteux que des personnes ayant pour vocation d'informer puissent en être réduits à simplement critiquer pour le plaisir* ». Plus incisifs, d'autres chers confrères avaient bientôt dénoncé ce journaliste qui, repent depuis, se serait reconverti en « *journaliste modèle qui joue les exemples après s'être bien amusé au sein de meutes de journalistes harceleurs* ». Même au sein des membres de la *Ligue*, la distinction était devenue arme de défense : « *il y avait de tout" : des gens incapables d'être antiféministes, des connards [sic], des gens drôles et des gens pas drôles ou qui essayaient de l'être*. Certains avaient parlé d' « *individus toxiques* », dont ils se désolidarisaient, n'ayant participé tout au plus qu'à une pratique qu'ils avaient invité à reconsidérer avec l'esprit de l'époque, quand « *le clash était le régime en vigueur pour les échanges en ligne (...) Il était de bon ton sur Twitter de faire de l'humour noir. J'adorais le stand-up et frustré de ne pas le pratiquer, je tuais mon envie de blagues sur les réseaux. Sans réaliser que ce que j'écrivais pouvait être sexiste, grossophobe, homophobe et constituer du harcèlement* ». Quant au créateur de *La Ligue du LOL*, il avait tenté de dégonfler le scandale : « *Nous étions influents, et c'est vrai que si on critiquait quelqu'un, ça pouvait prendre beaucoup d'ampleur. Il y a une part de vrai là-dedans, une part de gens qui ont pu se sentir légitimement harcelés. Mais il y a aussi une grosse part de fantasme* ».

La corporation avait eu beau jeu à séparer le bon grain de l'ivraie. Remis en catimini à la demande de la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, un Rapport Hoog avait

prôné la création d'une instance de régulation de la presse et de l'audiovisuel (Hoog, Clément-Cuzin, Baudet, 2019). Pour certains journalistes, le projet pouvait se révéler attentatoire à la liberté d'expression. La position est historiquement constante, au sein d'une corporation hypersensible à l'encontre de tout projet de régulation autoritaire et exogène, comme l'allusion à un *Ordre des journalistes* qui ramènerait aux affres du gouvernement de Vichy (Pélissier, 2005, p. 78). Premier syndicat de la profession, le SNJ, avait préféré, avec d'autres associations, appeler à l'unité de la profession et lancer le 16 mai 2019 les bases d'une instance nationale de déontologie, alors que la défiance à l'encontre des journalistes n'avait jamais été aussi forte.

Au-delà, l'ensemble des médias s'était donc employé à tenter de stopper la chute de leur image en déplaçant la charge réprobatrice par le recours à la figure linguistique classique de la *naturalisation* (Reboul, 1980) : le problème n'était pas celui d'un profession, mais de la totalité du corps social. Ainsi, *Twitter* avait excité le mal, non pas au sein du journalisme, mais de la société toute entière. Les réseaux sociaux étaient ainsi désignés en tant que « *déversoirs de haine* ». Ironie du sort et preuve du niveau sociétal de la dérive, les anciens membres de *La Ligue du LOL* y subissaient désormais à leur tour le même harcèlement que celui de leurs victimes.

Après les condamnations morales des internautes délinquants, les réactions des journalistes avaient aussi visé à interpeler le législateur, relançant le débat sur l'anonymat du web. Le processus est classique de l'irruption d'un problème public, selon la trilogie définie par William Felstiner, Richard Abel et Austin Sarat, et résumé dans la formule *Naming, blaming, claiming*. *Naming* revient à définir une situation comme une offense, *claiming* consiste à la transformer en grief et à faire jouer une imputation de responsabilité, *blaming* conduit à un processus de disqualification institutionnelle et de réclamation sous forme de demande de réformes (Felstiner, Abel, Sarat, 1980). Le président Emmanuel Macron soi-même avait réagi, jugeant que l'anonymat nuisait à la démocratie : « *Toutes les expressions sont légitimes, mais les paroles ne se valent pas toutes* ». Les contradicteurs rappelaient qu'une étude de Lea Staher, Katja Rost et Bruno S. Frey de l'Université de Zurich avait estimé discutable la corrélation entre harcèlement numérique et anonymat (Staher, Rost, Frey, 2016) ; d'autres jugeaient que le problème n'était pas l'anonymat

(certains *loleurs* agissaient à visage découvert) mais l'inadaptation du système de réponses juridiques aux agissement délictueux.

Le débat s'était également dirigé sur le questionnement des aides à la presse, pour aborder la piste de la promotion du *journalisme d'intérêt public*, face au risque, avéré avec le développement de l'expression numérique, de sacrifier à la réactivité du *live* l'exigence du dur labeur, précieux, civique de l'enquête méticuleuse. L'hypothèque n'est pas que d'ordre éthique : la ressource publicitaire, qui offrait hier le financement de la pratique appliquée de l'investigation journalistique, s'avère de plus en plus captée par les plateformes de partage de contenus entre pairs, *infomédiales* comme *Facebook* et *You Tube* et moteurs de recherche, comme *Google*. Professeur à Sciences Po Grenoble, Gilles Bastin observe la diminution croissante du nombre de journalistes et le recours corrélatif à l'emploi d'amateurs, à des formes d'emploi non salarié, à la multiplication des CDD d'usages, des contrats de piges ou de sous-traitance des contenus à des entreprises fabriquant à bas prix des articles à faible valeur informative (Bastin, 2019). Dans pareil contexte, Kurt Imhof avait jugé les médias désormais incapables de servir à l'intégration de perceptions sociales différentes et enclins à confondre la rigueur déontologique avec le populisme moralisateur, émotionnel, facilement consommable (Imhof, 2014).

Parallèlement, le discours médiatique de réprobation s'était arrêté à l'identité des victimes, en termes de genre. Le journalisme parisien se sentait désormais directement éclaboussé au-delà de la mise à l'index de la *Ligue du Lol* : des faits similaires d'agissement dommageables à l'encontre de collègues femmes s'étaient produits au sein de la rédaction du site *Vice.fr.*, disqualifiant systématiquement le travail et la vie privée de celles-ci. Des témoignages sur *Twitter* avaient confirmé que rien n'avait été épargné à ces victimes, la charge « grossophobe » pouvant ajouter à l'ignominie de « *ces petits mecs parisiens qui se foutaient de notre gueule (...). J'étais grosse, donc je n'avais pas droit à la parole* ». La cabale s'était ainsi constituée : « *La Ligue du LOL m'a repérée et a commencé son travail de sape petit à petit : montages photos, vidéos visant à se moquer de moi (...), critiques récurrentes sur mon apparence.... Tout ça de façon régulière, gratuite, et entraînant tout un tas de twittos dans leur sillage malsain et dévastateur.* » L'effet *boule de neige* avait amplifié la curée, le harcèlement pouvant même dépasser le cadre d'internet. L'hebdomadaire *L'Express* avait ainsi dévoilé qu'à l'été 2017, la nouvelle directrice

des ressources humaines du site incriminé avait été informée par des salariées du développement d'une « *culture discriminante* » et sexiste au sein de l'entreprise, faits et désignations nominatives à l'appui, à l'actif de sept collaborateurs qui s'étaient eux-mêmes qualifiés *Les Darons*, puis *Townhall* sur leur site de messagerie privée. Deux licenciements secs avaient immédiatement suivi la plainte et cinq procédures juridiques entamées à l'encontre de cinq collaborateurs du site. Certains médias avaient alors considéré que cette affaire déplorable de cyberharcèlement pourrait constituer le déclencheur attendu « *d'une remise en question profonde et collective sur le sexisme et l'entre soi qui gangrènent le milieu du journalisme* ». 900 journalistes avaient déjà signé une tribune lancée dans le quotidien *Le Monde* par l'association *Prenons la Une* et l'AJL (association des journalistes lesbiennes, gays, bi et trans), dénonçant « *une profession rongée par un sexisme systémique* » et enjoignant aux rédactions de lutter contre les discriminations vécues par les femmes.

Mais là encore, la corporation dans son ensemble avait une nouvelle fois réagi en usant de la figure de l'*universalisation* : le sexisme et le harcèlement des consœurs ne concernent pas que le journalisme. Outre un membre de *La Ligue du Lol* relevant du secteur de la communication (*Publicis*) et deux autres dont la convocation par l'employeur avait révélé qu'ils travaillaient à la Mairie de Paris, des rassemblements de même nature, hors journalisme, avaient aussi offert une plateforme de cyber harcèlement : de jeunes médecins opéraient pareillement en bande organisée, au sein d'un groupe baptisé *La Team Air Médecine / Bienveillance* (sic). Finalement, la qualité professionnelle de ces dérivants ne pouvait constituer un facteur réellement explicatif du mécanisme : « *Ils perpétuaient, sous couvert d'une culture nouvelle, les dominations les plus ancestrales et le patriarcat le plus vieillot* », comme l'avait expliqué un journaliste sur *France Inter*. Il ne s'agissait donc pas, à partir des harceleurs, de stigmatiser une catégorie socio-professionnelle plus qu'une autre, même si le *Haut Conseil à l'égalité* avait encore observé que 71 % des chroniques dans les matinales radio de janvier 2019 avaient mobilisé des ressorts sexistes, comme des stéréotypes attribués aux femmes : hystériques, sottés, sensibles, fragiles, émotives, etc.⁵. Des chercheurs avaient corrigé dans le même sens : « *Faire des boys clubs, c'est superfétatoire puisque la société est déjà un boys club* » ! (Coulomb-Gully, 2012 et 2016). Dans le même sens, l'idée féministe, certes rapide mais marquante, se propageait d'une « *culture du viol* » en France qui prendrait sa

source dans l'amour galant (Rey-Robert, 2019). Jürgen Habermas lui-même avait reconnu que la transformation structurelle de la sphère publique politique s'est opérée « *sans toucher au caractère d'une société marquée dans son ensemble par le patriarcat* » (Habermas, 1992, p. 166). Précisant l'évolution de sa réflexion, il avait ajouté : « [...] *l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel* » (Habermas, 1992, p. 167).

Quoi qu'il en soit, dans les médias, les entreprises de reconstitution des pratiques de *La Ligue du Lol* avaient eu tendance à oublier que le hallali médiatique ne s'était pas exercé qu'à l'encontre d'un genre précis. Certes, les femmes, en particulier si elles témoignaient de prises de position féministes, avaient constitué la cible de choix. Mais l'approfondissement des enquêtes journalistiques *a posteriori* avait montré qu'en fait, le harcèlement pratiqué par les membres de *La Ligue du LOL* avait été dirigé contre tout ce qui témoignait d'une différence par rapport à leur propre condition. Ceux qui n'étaient pas Parisiens, comme eux. Ceux qui étaient seulement soupçonnés d'être LGBT, quitte à diffuser notamment auprès de mineurs certaines de leurs photographies compromettantes, privées ou résultant de montages pornographiques. Ceux qui apparaissaient sur le web 2.0 noirs, juifs, maghrébins et ceux qui militaient contre le racisme, notamment contre la discrimination à l'antenne à l'encontre des « minorités visibles », comme nous l'avons nous-même analysé (Cabedoche, 2009 et 2013) et que la demande d'enquête préliminaire demandée au Parquet par l'association *SOS Racisme* avait confirmé. Enfin et encore, ceux qui avaient eu la maladresse de s'être présenté « neuroatypiques » ou en état de vulnérabilité, par exemple en recherche d'emploi, ou en situation professionnelle d'intermittence. Bref, *La ligue du LOL* était progressivement apparue comme un *old boys network* de mâles blancs qui, viennent des mêmes écoles, évoluent dans les mêmes cercles, fonctionnent par accointance et par cooptation et se serrent les coudes, à l'instar des *Fraternités américaines* qu'avait déjà dénoncées la journaliste Emily Chang dans la *Silicon Valley*⁶. Ces fraternités sont, en fait, très homogènes, comme le relève Isabelle Collet qui travaille sur les questions de genre à l'Université de Genève (Collet, 2019). La comparaison avait ainsi valu quelques articles dans le *New York Times* sur le scandale de *La ligue du Lol*.

L'hypothèse d'une ligue sectaire, œuvrant en *gatekeeper* d'une sorte d'apartheid professionnel contre un profil socio-professionnel précis des victimes, n'avait pas tenu. Clara Gonzales⁷ l'avait expliqué sur *FranceInfo* : même si le sexisme est inhérent à ces réseaux, le harcèlement était identique, avec les mêmes symptômes sur la santé mentale ou l'évolution professionnelle des victimes, quelles qu'aient été leur genre et leur condition. Certes, telle femme journaliste estimait avoir immédiatement été lâchée par son ancien milieu professionnel de la presse des jeux vidéo, quand elle avait fait état du harcèlement dont elle avait été victime dans quatre médias différents en 13 ans. La statistique d'un pourcentage supérieur à 90% des femmes se retrouvant sans emploi après avoir dénoncé des faits de même nature confirmait l'ampleur du dommage. Mais tel auteur, masculin, avait quant à lui dû changer le nom de sa signature professionnelle et repousser ensuite l'annonce de la publication de son premier ouvrage sous son véritable nom, espérant ainsi cesser d'être réduit à un personnage de la « *boîte à jeu des lolers* ». Ces constats avaient obligé à déplacer l'analyse quant au profil des harceleurs.

L'affaire impliquait pénalement des hommes, jeunes, dans un secteur d'activité, certes encore attractif du point de vue économique, si on considère les rémunérations extravagantes des quelques fondateurs des principaux groupes de communication ou stars du Journal télévisé, mais où la déception est souvent cruelle pour la majorité de ceux qui n'évolueront qu'à des fonctions précaires de soutiers du journalisme. Pour Clara Gonzales, en commençant par harceler des personnes identifiées comme minoritaires et fragiles, les membres de *La Ligue du LOL* « *ont, plus ou moins consciemment, éliminé des concurrents potentiels* », ce qui leur aurait permis de s'installer dans le métier, voire d'y accéder à des postes de responsabilité. Les rapides recensements révélés par les enquêtes journalistiques avaient d'ailleurs montré qu'au mieux, certaines personnes ainsi harcelées avaient sacrifié leur propre visibilité sur les réseaux sociaux pour ne plus exister en tant que cibles, quitte à se priver d'accès à l'emploi ; d'autres avaient carrément changé d'activité : « *C'est comme ça qu'on empêche plein de gens compétents d'avoir une carrière professionnelle et qu'on entretient les mêmes logiques de pouvoir* ». De fait, certaines concurrences avaient ainsi été impitoyablement écartées : « *À force de lire des saletés sur moi partout sur les réseaux, j'ai été convaincue que je ne valais rien* », avait avoué une ancienne journaliste web, reconvertie depuis dans la mode.

Une autre, elle aussi professionnellement reconvertie, avait décrypté le mécanisme de *La Ligue du Lol* dans le même sens : « *"Quand vous vous êtes construits dans une communauté qui vous donne du pouvoir, et qui ne vous demande jamais de comptes, vous ne voulez pas la perdre* », notamment en voyant arriver des personnes aux profils et aux points de vue différents. Une troisième s'était montrée plus précise, pointant que les victimes harcelées étaient surtout des femmes influentes, au pouvoir menaçant ! Sous la charge, des membres de *La Ligue du LOL* avaient fini par reconnaître s'être livrés à pareille razzia professionnelle par rancœur, dépités après avoir été écartés de postes clés, ou s'être vu refuser une promotion, attendus, lors de la réorganisation de leur rédaction. Michel Foucault avait déjà ainsi compris les règles de formation des discours de pouvoir comme des mécanismes d'exclusion qui constituent chaque fois leur *Autre*.

CONCLUSION

Sans doute avec *La Ligue du Lol* sommes-nous encore proches de l'emballement de la cour d'école ou de la bidasserie potache qui s'est transportée sur *Twitter* (ce qui, dans tous ces cas, n'atténue en rien la dangerosité létale des agressions). Les convergences sont faibles avec les *Incels* ou avec les suprémacistes blancs, qui ont théorisé leur haine : les premiers des femmes, les seconds des « non blancs ». Pour Isabelle Collet, « *On est finalement plus proche des situations de cyberharcèlement où personne n'a conscience – ou ne veut avoir conscience – de la nocivité de ce qu'il fait parce que chacun fait, individuellement une toute petite chose mais s'ils sont dix à faire continuellement cette chose-là, ça devient monstrueux* » (Collet, 2019). Stanley Cohen a ainsi déjà démontré avec pertinence combien la capacité de laisser faire et le refus de prise de conscience sont profondément implantés dans une société saturée d'information (Cohen, 2001). Par ailleurs, l'analyse est célèbre de Stanley Milgram, permettant d'expliquer comment l'ascendant de quelques-uns peut entraîner l'acceptation soumise de comportements collectifs, même immoraux, sollicités par injonction jusqu'à l'adoption par mimétisme, voire surenchère, par d'autres (Milgram, 1974).

Nous avons cependant montré qu'au-delà de l'intentionnalité des auteurs, l'événement à l'origine de ce défraiement de la chronique est symptomatique de la

reféodalisation de nos sociétés contemporaines : le changement apporté par les médias en ligne crée de nouveaux espaces d'attention dans le réseau internet (Imhof, 2014, p. 327), dont les enjeux débordent du seul cadre de l'expression publique. Notamment avec le développement des GAFAM, des empires privés se sont substitués au réseau internet initialement distribué (Lanier, 2015). Ceux-là se montrent aussi les moins coopératifs, si l'on considère les silences de *Twitter* aux injonctions de l'autorité publique lui enjoignant de lui communiquer les informations en vue d'identification et de sanction des contrevenants. Ce pouvoir économique de quelques-uns se traduit ainsi par un effet dévastateur quant aux conditions de négociation des affaires publiques. Il aboutit à la production de modes « néo-féodaux » de répartition de la richesse, de la reconnaissance et du pouvoir. Le processus renforce le corporatisme et assure aux élites l'attribution d'avantages incommensurables, par exemple aux dirigeants des groupes de communication. Parallèlement, il renforce la paupérisation croissantes des couches inférieures (Neckel, 2014). Celles-ci sont alors exposées à des conditions de travail les fragilisant toujours davantage, qui peuvent les conduire à des jeux d'acteurs cyniques, justifiés par la survie, ou la sauvegarde rigide de certains « privilèges » : par exemple, le refus de suppression de l'abattement fiscal forfaitaire dont bénéficient les journalistes. Certes, la mesure protège les plus précaires, mais elle « *permet aussi aux entreprises de maintenir une pression à la baisse sur les salaires et (...) contribue à alimenter les doutes de l'opinion sur l'indépendance des journalistes à l'égard du pouvoir politique* » (Bastin, 2019).

Dans notre panel d'analyse, un seul témoignage l'avait suggéré : « *La Ligue, c'était un groupe pyramidal où les mange-merde [sic] harcelaient pour montrer aux boss qu'ils avaient de la valeur* ». Plus tard, *Le Monde* et *FranceInfo* avaient aussi accueilli l'hypothèse d'un « *mépris de classe* » des *loteurs*, suite à une enquête #*EntenduALaRédac*, conduite avec plusieurs collectifs de journalistes.

Mais sinon, cette thèse de la reféodalisation n'avait jamais été évoquée dans les *mainstream médias*, quel qu'en ait été le format : papier, audiovisuel ou numérique. Au contraire, un boycott s'était de fait installé dans les *mainstream médias* à l'encontre d'un pamphlet ravageur (Branco, 2019) : expéditif et parfois peu rigoureux, l'essai était cependant édifiant concernant la « *complicité des médias avec les puissants* », voire la confusion des intérêts quand la propriété des premiers distingue

les Arnaud Lagardère, Xavier Neels, Bernard Arnault, Patrick Drahi, Vincent Bolloré, Martin Bouygues... parmi les plus grandes fortunes en France. Cette discrétion dans les analyses médiatiques témoigne de la disposition dans les médias des représentations selon les intérêts des dominants et de la persistance du champ professionnel les constituant. Pierre Bourdieu désignait ainsi tout collectif socio-professionnel, dont la cohésion, telle qu'elle s'exprime à travers le discours des professionnels, permet d'entrevoir la réalité d'un *habitus* de type « *clanique* », dont la principale caractéristique est de participer à la fois à la préservation et à la reproduction du champ (Bourdieu, 1996 et Watine, 1999). Certes, depuis l'affaire de *La ligue du LOL*, de nombreux journalistes ont amorcé un processus véritable d'autocritique. Mais aujourd'hui encore comme l'ont illustré les réactions des journalistes face à l'affaire de *La ligue du LOL*, l'univers journalistique reste un champ relativement autonome (Bourdieu, 1996), mais constitue aussi un espace de jeu où le *disempowerment* opère, au même titre que dans des pans entiers de la société où la classe moyenne avait pu espérer accéder à des postes de responsabilité durables et y prospérer. Les lois intraitables du capitalisme contemporain ont aujourd'hui brisé ces rêves d'ascension sociale hérités des *Trente Glorieuses* ! Et expliquent des comportements de meute, dont certains des délinquants se demandent aujourd'hui comment ils ont pu s'y laisser entraîner, malgré leur éthique personnelle et leurs repères déontologiques.

Sur un plan théoriquement plus large, l'épisode de *La Ligue du Lol* oblige à quitter une lecture holistique d'une totalité sociale à laquelle appartiendraient des individus socialisés en tant que membres d'une organisation qui les engloberait. La réactualisation entreprise par Habermas invite à considérer la multiplicité, non réductible, des intérêts en conflit.

Surtout, la compréhension du mécanisme oblige à réinscrire les enjeux du journalisme contemporain dans une approche théorique des industries culturelles, dont l'information constitue une des filières. Il s'agit de dépasser une lecture médiacentrique du journalisme, pour prendre en considération toute une chaîne d'acteurs et d'actions « *qui concourent à une production culturelle avec des modes de faire complémentaires et une culture partagée* » (Miège, 2018, D8). La lecture offre parallèlement une grille révélatrice du report sur l'humain de la charge de l'incertitude, propre à ce type d'industries en contexte de mondialisation : le recours

massif et croissant de la part des groupes dominants de la communication à la soustraction de collaborateurs, parfois très qualifiés, rend parfois ces derniers d'autant moins sensibles à l'éthique qu'ils sont payés à la tâche et menacés de précarité. Enfin, la proposition théorique explique la tension supplémentaire provoquée par l'irruption des grands opérateurs du secteur numérique. Au nom du libéralisme et d'une conception techniciste banalisée dans le monde de l'informatique dont ils relèvent, ces derniers bafouent les règles traditionnelles d'équilibre économique de la production d'information. Ainsi, n'hésitent-ils pas à saccager la propriété intellectuelle, à ignorer les injonctions en termes de modération, à contrer toute velléité en termes de régulation par la puissance publique (Miège, 2018, D8).

L'exemple des dérives de la *Ligue du Lol* et de leur traitement médiatique illustre triplement les évolutions contemporaines de cette filière de l'information. Il témoigne à la fois de sa porosité et d'un processus mondial de recomposition du capitalisme, avec son absorption dans de grands conglomérats de communication, dont les visions financières à court terme ont tendance à s'imposer de manière dramatique (Bouquillion, 2008). Il invite aussi à considérer la filière de l'information de manière spécifique par rapport à d'autres domaines de production industrielle, même si sa financiarisation tend à y affaiblir la valeur symbolique du culturel. Il oblige enfin à considérer la construction idéologique de la nouvelle économie du web collaboratif : plongé dans un statut proche de l'homme-média au sein de communautés affectives claniques, l'utilisateur peut ne témoigner que d'un engagement participatif émotionnel et d'une sublimation illusoire dans la virtualité, quand ses besoins et désirs ne sont pas satisfaits dans le contexte réel et immédiat de réalisation de soi (Bouquillion, Matthews, 2010 ; Ben Balaïd, 2019).

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

- BOUQUILLION, Philippe (2008), *Les industries de la culture et de la communication. Les stratégies du capitalisme*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BOUQUILLION, Philippe, MATTHEWS, Jacob T., (2010), *Le Web collaboratif : mutations des industries de la culture et de la communication*, Grenoble, PUG (Coll. "La communication en plus").
- CHARAUDEAU, Patrick (1997). *Le discours d'information médiatique, La construction du miroir social*, Paris: INA-Nathan.
- CHAUVEL, Louis (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil (Coll. "La République des idées").

- COHEN, Stanley (2001), *States of Denial, Knowing About Atrocities and Suffering* (La négation consciente face aux atrocités et à la souffrance), Cambridge, Polity.
- COULON-GULLY, Marlène (2012), *Médias : la Fabrique du genre*, (dossier *Sciences de la Société*, n° 82), Toulouse, PUM.
- COULOMB-GULLY, Marlène (2016), *Huit femmes sur un plateau. Journalisme, sexe et politique*, Paris, Nouveau Monde Édition.
- De LA HAYE, Yves (1985), *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, Grenoble, France, ELLUG- Pensée Sauvage.
- DESLANDES, Ghislain (2008), *Le management des médias*, Paris, La Découverte (Coll. "Repères"),
- GOUX, Dominique, MAURIN, Eric, *Les Nouvelles Classes moyennes*, Paris, Le Seuil (Coll. "La République des idées").
- HABERMAS, Jürgen (1962), *The structural Transformation of the Public Sphere : An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, [transl. 1969], Cambridge, Polity.
- HABERMAS, Jürgen (2006), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, (reed).
- HUSSERL, Edmund (1936), *La crise des sociétés européennes et la phénoménologie transcendantale*, [rééd. 1972, Paris, Gallimard (Coll. "Tel")].
- MILGRAM, Stanley (1974), *Soumission à l'autorité. Un point de vue expérimental*, Paris, Calmann-Lévy, (rééd. 1989).
- PELISSIER, Nicolas (2005), *Écrire sur le journalisme. Étude la dispersion d'un savoir scientifique (1937-2005)*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Université de Nice Sophia Antipolis.
- PELISSIER, Nicolas (2009), *Journalisme : avis de recherche*. Bruxelles, Bruylant, (Coll. "Médias, société, relations internationales").
- REBOUL, Olivier (1980), *Langage et idéologie*, Paris, PUF.
- RUELLAN, Denis, (2007), *Le journalisme, ou le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG.
- RUELLAN, Denis, (2011), *Nous, journalistes. Déontologie et identité*, Grenoble, PUG (Coll. "Communication, médias et société").

CHAPITRES D'OUVRAGES, ARTICLES DANS REVUE SCIENTIFIQUES

- BASTIN, Gilles (2019), « Les aides à la presse peuvent-elles contribuer à promouvoir le journalisme d'intérêt public ? », *The Conversation*, 22 avril.
<http://theconversation.com/les-aides-a-la-presse-peuvent-elles-contribuer-a-promouvoir-le-journalisme-d-interet-public-115510>
- BAUTIER, Roger, (2006), « L'histoire des moyens de communication dans l'espace public », pp. 197-211, in Stéphane Olivesi (dir.), *Sciences de l'information et de la communication. Objet, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG (Col. "La communication en plus").
- BOURDIEU, Pierre (1996), « Journalisme et analyse », *Les Cahiers du journalisme*, n° 1, juin.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2004), « Historicité, didacticité et scientificité du discours d'information médiatique. La construction du récit commémoratif dans la presse magazine », - *Les Cahiers du journalisme*, n° 13, septembre 2004, pp. 40-79.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2009), « Introduire la diversité socio-ethnique dans la formation au journalisme en France ? », pp. 121-141, in Mihaï Coman (ed.), *Models of, Models for Journalism and Communication*, Bucarest, ARS Docendy, Univercitate Din Bucuresti.
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2013), « Promesses et limites théoriques de la régulation : l'exemple de la promotion des « minorités visibles » par le CSA français », pp. 112-124, in Jamal Eddine Naji et Yves Théorêt (dir.), *Réflexions sur les diversités mondiales*, (Orbicom, Unesco et HACA), Casablanca, Les éditions maghrébines Aïn Sebaâ, 2013.

www.youtube.com/watch?v=fAJ9X6evYgo

- CABEDOCHÉ, Bertrand (2016a), « L'enseignement du *journalisme interculturel* pour les centres d'excellence et de référence en Afrique. Une contribution académique à la politique et à la réflexion critique de l'Unesco », pp. 163-192, in Racha Mezrioui, Zeineb Touati (dir.), *Médias et technologies numériques. Constructions identitaires et interculturalités*, Tunis et Paris : L'Harmattan, 2016 (Coll. Socio-anthropologie des mondes méditerranéens).
- CABEDOCHÉ, Bertrand (2016b), « "Communication internationale" et enjeux scientifiques : un état de la recherche à la naissance des sciences de l'information et de la communication en France », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°17/2, 2016, p. 55 à 82, [en ligne] URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2016-dossier/04-Cabedoche/>
- DAHLGREN, Peter (2000), « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, vol. 18, n°100, pp. 157-186.
- DELFORCE, Bernard (1996), « La responsabilité sociale du journalisme : donner du sens », 1996, *Les Cahiers du journalisme*, n° 2, pp. 16-32.
- DELFORCE, Bernard, NOYER, Jean (1999), « Pour une approche interdisciplinarité des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursive sociale », *Études de communication*, n° 22, pp.13-39.
- DELFORCE, Bernard (2004), « Une approche pertinente du journalisme », *Questions de communication*, n°6 pp. 111-133.
- FELSTINER, William L. F.ABEL, Richard L., SARAT, Austin (1980). 'The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming, Law and society review, Volume 15, Number 3-4, pp. 631-654.
- GALIBERT, Olivier (2014), « Vers une instrumentalisation généralisée du lien communautaire en ligne : la montée en puissance du *Community management* », pp. 117-136, in Valérie Lépine, Fabienne Martin-Juchat, Chrystelle Millet-Fourrier, (dir), *Acteurs de la communication des entreprises et des organisations. Pratiques et perspectives*, Grenoble, PUG, 2014 (Coll. "Communication, médias et sociétés").
- GAUTHIER, Gilles (2003), « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n° 3, 2003, pp. 185-210.
- GAUTHIER, Gilles (2005), « Le constructivisme, un point de vue intenable en journalisme », *Questions de communication*, n° 7, pp. 121-145.
- HABERMAS, Jürgen (1992), « "L'espace public", 30 ans après », *Quaderni*, n° 12, automne 1992, *Les espaces publics*, pp. 161-191.
- IMHOF, Kurt (2014), « Der dünne Firnis der Zivilisation. Krisen in der Öffentlichkeit und die Krise der Öffentlichkeit », *Zeitschrift für Theoretische Soziologie* 3(2), pp. 304–338.
- LEMIEUX, Cyrille (2001) « Les formats de l'égalitarisme. Transformations et limites de la figure du journaliste-justicier dans la France contemporaine », *Quaderni*, n° 45, pp. 53-68.
- LE MOIGNE, Jean-Louis (2001), « Pourquoi je suis un constructiviste non repentant », *Revue du MAUSS*, n° 17, pp.197-223.
- MIEGE Bernard (2010), *L'espace public contemporain. Approche info-communicationnelle*, Grenoble, PUG
- NECKEL, Sighard (2017), « Retour vers le futur : la reféodalisation du capitalisme moderne », *Swiss Journal of Sociology*, 43(1), pp. 183-196.
- ROST, Katja, STAHEL, Lea, FREY, Bruno S. (2016), "Digital Social Norm enforcement : Online Firestorms in Social Media", *Plos One*, June 17, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0155923>
- VOYENNE, Bernard (1959) « Les journalistes », *Revue Française de Science politique*, Vol. 9, n° 4, 1959, pp. 901-934.

WATINE, Thierry (1999), « Bourdieu et les médias : des lois du champ et de l'habitus comme présomption du conservatisme des journalistes », *Les Cahiers du journalisme*, n° 6, octobre 1999, pp. 147-148.

Thèses et mémoires HDR

NAÏT-BOUDAT, Faïza (2012), *Reconfiguration du champ journalistique et logiques sociales : Enjeux d'une représentation des journalistes pigistes en précaires*, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal Grenoble3, 28 novembre 2012.

SALLES, Chloé (2010), *Les mutations d'une presse de « référence » : évolution des stratégies d'acteurs à partir de représentations et pratiques journalistiques sur Internet. Les blogs au cœur des stratégies de repositionnement de la presse écrite, le cas du journal Le Monde*, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal Grenoble3.

Notes de lecture

Ben Balaïd, Sami (2019), « Philippe Bouquillion, Jacob T. Matthews : *Le Web collaboratif. Mutations des industries de la culture et de la communication* », *Études de communication* [En ligne], 38 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/3447>

Rapport

HOOG, Emmanuel, CLEMENT-CUZIN, Sylvie, BAUDET, Cléome (2019), *Rapport Confiance et liberté. Vers la création d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information* (dit *Rapport Hoog*), Paris, La Documentation française.
<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000299.pdf>

Ouvrages d'acteurs

BRANCO, Juan (2019), *Crépuscule. Macron et les oligarques. L'enquête vérité*, La Laune, Au diable Vauvert, Massot éditions.

COLLET, Isabelle (2019), entretien avec Laure Beaudonnet, dans « L'abus de pouvoir, ça fait mâle », *20 minutes* (édition numérique), 12 février, p. 7.

REY-ROBERT, Valérie (2019), *Une culture du viol à la française. Du trousseage domestique à la liberté d'importuner*, Paris, Libertalia.

SHIMMIN, Rob (2017), "Introduction", Conference *Internal communication*, Quadriga University Applied Science, Berlin, december 4 to december 5.

¹ Tout récemment encore, Nathalie Loiseau avait pesté contre « *les petits procureurs journalistiques, qui se*

² Site d'information en ligne co-fondé par Jean-Marie Colombani, ancien directeur général du journal *Le Monde*.

³ L'ancien *community manager* d'Emmanuel Macron entre 2014 et 2016, auparavant journaliste et soupçonné d'avoir été *loleur*, avait ainsi été désigné pour avoir fait disparaître plusieurs centaines de tweets et s'être désabonné de 67 comptes.

⁴ Cf. « Nouveau monde. C'était comment Twitter à l'époque de "La Ligue du Lol" », *La Newsletter Actu de France Info*, publiée le 12 février 2019 [mis à jour à 16h35].

⁵ Rapport n°2018-01-07 STER 038, publié le 17 janvier 2019.

Url : haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_sexisme_vf.pdf

⁶ Emily Chang, *Brotopia. Breaking up the Boy's Club of Silicon Valley*, Portfolio, Penguin, 2018.

⁷ Clara Gonzales est coordinatrice force juridique pour la *Fondation des Femmes*.